

0420079H
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Forfait Mobilité Durable

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/06/2021
Réuni le : 28/06/2021
Sous la présidence de : Christian Laurensen
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la prise en charge du Forfait Mobilité Durable.

Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Forfait Mobilité Durable

Le Conseil d'Administration autorise la prise en charge du Forfait Mobilité Durable, aux termes des dispositions associées de l'article L. 3261-1 du code du travail et de l'article 1er du décret n°2020-543.
Sont concernés les agents employés par les EPLE (sous contrat de droit public ou privé : AED, AESH, CUI...).
Le dossier de demande doit être adressé à l'employeur de l'agent, qui sera chargé de l'instruire et le cas échéant de verser l'aide financière souhaitée (Pour les personnels contractuels de l'EPLE : à l'établissement payeur).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0